

# PROCES-VERBAL COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avril à 18h15, le comité syndical s'est réuni en séance publique, à la Maison de Pays, suite à la convocation de Monsieur Aymar RIVALLIN, Président.

## Étaient présents :

### Clisson Sèvre Maine Agglo

Jean-Yves ARTAUD  
Alain BLAISE  
Jean-Guy CORNU  
Suzanne DESFORGES  
François GUILLOT  
Karine GUIMBRETIERE  
Séverine JOLY-PIVETEAU  
Didier MEYER  
Benoist PAYEN  
Aymar RIVALLIN  
Janik RIVIERE  
Denis THIBAUD

### Communauté de communes Sèvre et Loire

Thierry AGASSE  
Pascal EVIN  
Catherine GARCIA-SENOTIER  
Wilfrid GLEMIN  
Jean-Marie POUPELIN  
Christophe RICHARD  
Xavier RINEAU  
Martine VIAUD  
Stéphanie BOUYER

### Commune de Vertou

Rodolphe AMAILLAND  
Marie SLIWINSKI

## Étaient absents excusés et représentés :

### Clisson Sèvre Maine Agglo

Fabrice CUCHOT donne pouvoir à S.DESFORGES  
Danièle GADAIS donne pouvoir à A.BLAISE  
Vincent MAGRE donne pouvoir à J-Y.ARTAUD  
Véronique NEAU-REDOIS donne pouvoir à J.RIVIERE  
Nelly SORIN donne pouvoir à J-G.CORNU

### Communauté de communes Sèvre et Loire

Joël BARAUD donne pouvoir à X.RINEAU  
Christelle BRAUD donne pouvoir à J-M.POUPELIN  
Stéphane MABIT donne pouvoir à A.RIVALLIN  
Claudine PLAIRE donne pouvoir à T.AGASSE

### Commune de Vertou

Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à M.SLIWINSKI

## Étaient absents excusés :

### Clisson Sèvre Maine Agglo

Xavier BONNET  
Benoît COUTEAU  
Hélène BRAULT

### Communauté de communes Sèvre et Loire

Jean-Marc JOUNIER  
Sandrine MILLIANCOURT

### Commune de Vertou

Juliette LE COULM  
Marc HELAUDAIS

## Assistaient également à la réunion :

Mme Lydie HERAULT VISSET, Directrice, M. Philippe CARO, responsable administratif et financier, M. Mathis JULIENNE assistant de direction et Mme Clotilde DUPE-BRACHU responsable du service patrimoine

**Date de convocation :** 02/04/2024

**Nombre de membres :** 48 en exercice : 39 titulaires et 9 suppléants      23 présents  
Votants au titre du pôle SCoT - Pays :      32 votants (dont 9 pouvoirs)  
Votants au titre du pôle Patrimoine :      33 votants (dont 10 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. Benoist PAYEN

*Aymar RIVALLIN, Président, accueille les membres du comité syndical à la Maison de Pays à Clisson.*

*Benoist PAYEN est désigné secrétaire de séance.*

*Aymar RIVALLIN donne lecture des pouvoirs : Fabrice CUCHOT donne pouvoir à Suzanne DESFORGES, Danièle GADAIS donne pouvoir à Alain BLAISE, Vincent MAGRE donne pouvoir à Jean Yves ARTAUD, Véronique NEAU-REDOIS donne pouvoir à Janick RIVIERE, Nelly SORIN donne pouvoir à Jean Guy CORNU, Joël BARAUD donne pouvoir à Xavier RINEAU, Christelle BRAUD donne pouvoir à Jean Marie POUPELIN, Stéphane MABIT donne pouvoir à Aymar RIVALLIN, Claudine PLAIRE donne pouvoir à Thierry AGASSE et Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Marie SLIWINSKI à partir de la délibération n°5.*

## **Approbation du procès-verbal du 12 février 2024**

---

Aymar Rivallin demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 12 février 2024.

Jean Guy CORNU précise qu'il votera contre ce procès-verbal.

Lydie Hérault Visset, directrice, demande les modifications qu'il souhaite apporter au procès-verbal.

Jean Guy Cornu précise qu'il n'a pas de modification à apporter au procès-verbal mais qu'il ne souhaite pas valider les propos introductifs du président du syndicat et donc qu'il votera contre.

Aymar Rivallin soumet au vote l'approbation du procès-verbal du 12 février 2024.

2 votes contre : Jean Guy Cornu pour le motif évoqué ci-dessus et Denis Thibaud pour le même motif.  
2 abstentions : Janick Rivière qui précise qu'elle était absente à cette séance et ne peut valider le procès-verbal ainsi que le pouvoir donné par Véronique Neau Redois qui n'a pas donné de consigne de vote sur ce point.

Sans autre remarque, le procès-verbal du Comité Syndical du 12 février 2024 est approuvé par le reste des membres du comité syndical.

### **24.04.01**

#### **1. Compte de gestion 2023 et compte administratif 2023 du pôle SCoT-Pays**

---

Intervention de Aymar RIVALLIN

Aymar Rivallin donne la parole à Philippe Caro, responsable administratif et financier qui présente le compte administratif 2023 du pôle SCoT- Pays.

*Thierry Agasse demande si les produits exceptionnels sont liés à la taxe de séjour.*

*Philippe Caro précise que les produits exceptionnels sont liés à un remboursement d'une facture EDF.*

*Aymar Rivallin quitte la salle.*

*Marie Sliwinski, vice-présidente en charge du patrimoine, soumet au vote le compte de gestion et le compte administratif 2023 du pôle SCoT Pays.*

## Contexte

### Budget principal Résultats 2023

<b>Investissement</b>	Réalisé
Dépenses	239 762,42
Recettes	196 927,32
<i>Résultat de l'exercice 2023 (déficit)</i>	- 42 835,10
Reprise résultat antérieur (excédent)	251 355,11
<b>Résultat de clôture 2023 (excédent)</b>	<b>208 520,01</b>
Restes à réaliser dépenses	59 859,03
Restes à réaliser recettes	12 596,00
<b>Résultats sur restes à réaliser (déficit)</b>	<b>- 47 263,03</b>

<b>Fonctionnement</b>	Réalisé
Dépenses	1 333 288,45
Recettes	1 412 889,10
<i>Résultat de l'exercice 2023 (excédent)</i>	79 600,65
104 212,01 Reprise résultat antérieur (excédent)	24 611,36
<b>Résultat de clôture 2023 (excédent)</b>	<b>104 212,01</b>

## Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal pôle SCoT-Pays établi par Monsieur Vincent Loyer, receveur du Loroux-Bottereau,
- D'approuver le compte administratif 2023 du budget principal pôle SCoT-Pays,
- D'affecter le résultat d'exploitation en report à nouveau à la section de fonctionnement soit 104 212,01 €.

24.04.02

### 2. Compte de gestion 2023 et compte administratif 2023 du pôle Patrimoine

Intervention de Aymar RIVALLIN

Aymar Rivallin donne la parole à Philippe Caro, responsable administratif et financier qui présente le compte administratif 2023 du pôle Patrimoine.

*Pour Jean Marie Poupelin, il faut préciser que le budget est déficitaire. Il ne s'équilibre qu'avec le report de l'excédent. La situation financière n'est pas saine et le budget 2024 a été compliqué à construire.*

*Aymar Rivallin souligne que cette situation n'est pas nouvelle.*

*Aymar Rivallin quitte la salle.*

Marie Sliwinski, vice-présidente en charge du patrimoine, soumet au vote le compte de gestion et le compte administratif 2023 du pôle patrimoine.

## Contexte

### Budget annexe Pôle patrimoine Résultats 2023

<b>Investissement</b>	Réalisé
Dépenses	101 231,60
Recettes	110 499,04
<i>Résultat de l'exercice 2022 (excédent)</i>	<i>9 267,44</i>
Reprise résultat antérieur (excédent)	117 483,58
<b>Résultat de clôture 2023 (excédent)</b>	<b>126 751,02</b>
Restes à réaliser dépenses	2 540,40
Restes à réaliser recettes	0,00
<b>Résultats sur restes à réaliser (déficit)</b>	<b>- 2 540,40</b>

<b>Fonctionnement</b>	Réalisé
Dépenses	595 102,27
Recettes	505 883,94
<i>Résultat de l'exercice 2023 (déficit)</i>	<i>- 89 218,33</i>
Reprise résultat antérieur (excédent)	127 996,58
<b>Résultat de clôture 2023 (excédent)</b>	<b>38 778,25</b>

## Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe pôle Patrimoine établi par Monsieur Vincent Loyer, receveur du Loroux-Bottereau,
- D'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe pôle Patrimoine,
- D'affecter le résultat d'exploitation en report à nouveau à la section de fonctionnement soit 38 778,25 €.

### 3. Budget primitif 2024 du pôle SCoT-Pays

Intervention de Aymar RIVALLIN

Aymar Rivallin donne la parole à Philippe Caro, responsable administratif et financier qui présente le budget primitif 2024 du Pôle SCoT- Pays.

#### Contexte

#### Budget primitif 2024

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
Masses salariales SCoT pays	438 700,00 €	Participation des com com SCoT	149 687,57 €
Titres restaurant	4 050,00 €	Participation des com com pays	220 707,22 €
		Part OT mise à dispo perso	17 900,00 €
		Reverst personnel musée	23 000,00 €
		Fonds européens leader (poste 2023)	53 980,00 €
Élus (6531)	14 500,00 €	Reverst élus Musée	4 000,00 €
Autres charges de personnel	19 700,00 €	Reverst musée autres charges pers Musée	7 600,00 €
Formation des agents	- €	SFT	4 000,00 €
Administration générale commune (0002)	64 550,00 €	Reversement musée Adm Gén	11 620,00 €
Reversement SFT budget Patrimoine		Reversement musée maison de pays	3 570,00 €
Administration générale Pays (0001)	6 810,00 €	Indemnités journalières	500,00 €
Adhésion AURAN	31 500,00 €		
Maison de Pays (1300)	20 820,00 €	Remboursement OT (loc espace charges, frais)	5 500,00 €
Recyclerie (1350)	12 200,00 €	Loyer recyclerie	22 570,00 €
		FCTVA sur dépenses de fonctionnement	39,00 €
Administration générale SCoT	6 330,00 €		
Plan paysage – charte architecturale communication	3 500,00 €	Leader (stagiaire Observatoire des Paysages)	3 062,00 €
Frais animation et comité prog	2 000,00 €	Frais de structure 2023 et 2024	8 096,00 €
AG communication	2 450,00 €		
Abonnement logiciel	1 120,00 €	Reverst autres budgets "communication"	6 445,00 €
Maintenance des deux sites internet	3 320,00 €		
Reportage photo + vidéo présentation du Pays + Brevo	1 740,00 €		
Fonctionnement conseil de dév (1260)	4 000,00 €	Conseil Départemental cons dev 2024	6 000,00 €
Stagiaire biodiversité	5 500,00 €	Conseil Départemental cons dev 2023	6 000,00 €
Taxe de séjour, reversement à SPL	220 000,00 €	Taxe de séjour	220 000,00 €
		Région plan paysage	29 100,00 €
Annulation de titres sur exercice antérieur	2 200,00 €		

Amortissements	70 000,00 €	Amortissements subventions reçues	28 000,00 €
Opérations de dissolution EPIC OT	101 424,41 €	Opérations de dissolution EPIC OT	101 424,41 €
Dépenses imprévues	598,80 €	Excédent antérieur	104 212,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 037 013,21 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 037 013,21 €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
Mat informatique pays + serveur + logiciel paie gestion absence	4 600,00 €		
Matériel de bureau et informatique	2 000,00 €		
Mobilier salle de réunion	10 400,00 €		
Petit matériel	300,00 €		
RAR 2022 révisions SCOT	2 347,55 €		
RAR 2023 révisions SCOT	40 000,00 €	FSIT Charte Architecturale	30 000,00 €
Révision SCoT autres (CA et PP)	187 095,48 €	Région Plan paysage	30 900,00 €
Evolution site internet	4 850,00 €	Reversement budget patrimoine communication	2 425,00 €
Amortissements subventions	28 000,00 €	Amortissements	70 000,00 €
		FCTVA	18 167,00 €
Travaux Maison de Pays aménagements extérieurs	39 810,00 €	RAR subvention région rénovation énergétique	12 596,00 €
Travaux Maison de Pays intérieur	30 000,00 €		
Travaux réfection parking écocylerie	10 000,00 €		
Opération de dissolution EPIC OT	97 461,39 €	Opération de dissolution EPIC OT	97 461,39 €
Dépenses imprévues	13 204,98 €	Excédent antérieur	208 520,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>470 069,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>470 069,40 €</b>

*Sandrine Joly Piveteau demande pourquoi il y a une modification du reversement sur les charges de personnels mutualisés.*

*Philippe Caro explique que jusqu'à présent les 4 postes étaient mutualisés avec un prorata. Mais pour 2024, afin de pouvoir équilibrer les deux budgets sans augmentation de la participation des collectivités, les élus ont fait le choix de passer à une participation forfaitaire du budget Patrimoine au budget principal SCoT- Pays.*

*Aymar Rivallin précise que cet arbitrage a été réalisé en présence de Jean Guy Cornu, Christelle Braud, Rodolphe Amailland et Jean Marie Poupelin. Aymar Rivallin ajoute que le syndicat de pays serait une des seules collectivités à ne pas augmenter la participation des collectivités membres.*

*Jean Marie Poupelin fait remarquer que la participation des collectivités membres augmente avec l'augmentation de la population.*

*Aymar Rivallin précise que cette augmentation par la population ne représente pas beaucoup. Le syndicat est une collectivité exemplaire : elle serait la seule cette année à ne pas augmenter les participations. Aymar Rivallin fait remarquer que le syndicat comme les autres collectivités a du personnel et donc le budget a aussi le GVT et l'augmentation des factures d'énergie.*

### Délibération

**À l'unanimité les membres du comité syndical décident :**

- **D'approuver la répartition des contributions aux dépenses d'administration générale et de personnel,**
- **D'approuver la participation des collectivités membres à 149 687,57 € pour le pôle SCoT et 220 707,22 € pour le Pays. Elle sera appelée en deux acomptes et ainsi répartie :**

**Pôle SCoT :**

- Clisson Sèvre et Maine Agglo	<b>80 234,05 €</b>
- Communauté de communes Sèvre et Loire	<b>69 453,52 €</b>

**Pôle Pays :**

- Clisson Sèvre et Maine Agglo	<b>118 301,30 €</b>
- Communauté de communes Sèvre et Loire	<b>102 405,92 €</b>

- D'approuver le budget primitif 2024 du pôle SCoT-Pays,
- De reverser la taxe de séjour collectée dans les conditions prévues par la convention relative aux modalités de reversement de la taxe de séjour signée le 29 décembre 2023.

24.04.04

**4. Budget primitif du pôle Patrimoine**

Intervention de Aymar RIVALLIN

Aymar Rivallin donne la parole à Philippe Caro, responsable administratif et financier qui présente le budget primitif 2024 du Pôle Patrimoine.

**Contexte**

**Budget primitif 2024**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
Masses salariales (dont postes mutualisés)	214 400,00 €	Participation des com com et communes	386 924,55 €
Titres restaurant	2 020,00 €		
Autres charges de personnel	7 600,00 €		
Elus (6531)	2 800,00 €		
Reversement élus budget ppal	3 500,00 €		
Administration générale commune	11 620,00 €	SFT	2 500,00 €
Administration générale musée	65 100,00 €		
Communication (reverst B ppal)	6 445,00 €	FCTVA sur dépenses de fonctionnement	638,00 €
Maison de pays	3 570,00 €	Stage co-encadré Gorges	500,00 €
Amortissement	28 000,00 €	Amortissements des subventions reçues	5 500,00 €
		Autres participations (Fédé. Des Vins...)	2 000,00 €
Services des publics	75 980,00 €	DRAC services des publics	6 750,00 €
		Entrées - Ventes boutique	38 000,00 €
		CD44 - musée	2 000,00 €
Pays art et Histoire	43 340,00 €	DRAC actions PAH 2024	10 425,00 €
		CD 44 PAH	6 000,00 €
		AAP PNV	4 875,00 €
		Haute-Goulaine forfait explorateurs	1 500,00 €
		Région valorisation inventaire	8 750,00 €
Collections	1 500,00 €		
Intérêt emprunt acquisition bâtiment	1 024,19 €		
Intérêts emprunt travaux	1 901,44 €		

Annulation de titres sur exercices antérieurs	250,00 €		
Virement à la section d'investissement	40 000,00 €		
Dépenses imprévues	6 090,17 €	Excédent antérieur (affectation résultat)	38 778,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>515 140,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>515 140,80 €</b>

#### SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
Amortissements des subventions	5 500,00 €	Amortissements	28 000,00 €
Matériel informatique	4 000,00 €		
Matériel informatique commun	3 000,00 €	FCTVA	1 570,00 €
Mobilier musée	2 500,00 €		
Accessibilité musée	500,00 €		
RAR stores publicitaires	886,80 €		
Matériel de projection	1 500,00 €		
RAR Lave-verres	1 653,60 €		
Communication	2 425,00 €		
Travaux musée façade	73 000,00 €	CD44 Etudes programmation CIAP	6 300,00 €
Travaux parking musée	147 000,00 €	CD 44 désimperméabilisation parking 70 %	68 000,00 €
Remboursement en capital emprunt acquisition bâtiment	10 473,37 €		
Remboursement en capital emprunt travaux	13 074,92 €		
Anoxie	4 000,00 €	FRAR Anoxie	1 280,00 €
Dépenses imprévues	2 387,33 €	Virement de la section de fonctionnement	40 000,00 €
Déficit antérieur		Excédent antérieur	126 751,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>271 901,02 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>271 901,02 €</b>

*Sandrine Joly Piveteau s'interroge sur l'inscription de la subvention de 68 000 € dans les recettes 2024 alors qu'elle n'est pas actée.*

*Aymar Rivallin précise qu'il s'agit bien d'un budget prévisionnel.*

*Jean Marie Poupelin ajoute que cela suppose que s'il n'y a pas de subvention il n'y aura pas de réalisation des travaux.*

*Rodolphe Amailland confirme que jusqu'à présent le Conseil Départemental apporte un soutien financier pour la désimperméabilisation des sols mais cette année le Conseil Départemental fait des coupes sombres afin de pouvoir équilibrer son budget. Rodolphe Amailland assure que tous les conseillers départementaux présents autour de la table feront en sorte que la subvention de 68 000 euros soit accordée.*

*Aymar Rivallin souligne que cela fait un certain temps que le parking du musée est en mauvais état. On verra avec la commune du Pallet pour mettre un peu de gravier si on ne peut bénéficier de la subvention pour la désimperméabilisation. Il ajoute que cela n'a pas été un exercice facile de construire ce budget. On avait parlé de la réalisation du CIAP et le projet a été reporté à 2025 d'un point de vue financier. Il faut aussi prendre en considération le fait que le syndicat a du personnel qui travaille et une commission composée d'élus qui a envie d'avancer.*

## Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- **D'approuver la participation des collectivités membres à 386 924,55 € pour le pôle Patrimoine. Elle sera appelée en 2 acomptes et ainsi répartie :**
  - **Clisson Sèvre et Maine Agglo** **166 910,25 €**
  - **Communauté de communes Sèvre et Loire** **144 483,60 €**
  - **Vertou** **75 530,70 €**
- **D'approuver le budget primitif 2024 du pôle Patrimoine.**

*Aymar Rivallin donne la parole Rodolphe Amailland.*

*Rodolphe Amailland est ravi du vote du budget à l'unanimité. Il poursuit : « Vous connaissez l'amour de Vertou pour le Pays et « un pied en ville, un pied en vigne » pour reprendre l'expression lancée par Michèle Le Ster. Ce soir, c'est avec un peu d'émotion que j'annonce le retrait de Vertou du syndicat. Cela peut paraître évident mais cela n'a pas été simple. La montée en compétences des EPCI et notamment de Nantes Métropole nous a conduit à regarder vers Nantes Métropole pour la culture et notamment sur le patrimoine. J'ai voulu que cela se fasse le plus doucement possible et le plus correctement possible. Pour cela, la sortie se fera au 1er janvier 2025. Les 2 présidents EPCI et du syndicat ont été informés. Il reste des questions financières à régler. Nous allons faire une belle année pour les personnels qui y travaillent et les élus. Le conseil municipal prendra sa délibération le 11 avril prochain. Vertou continuera à promouvoir son appartenance au vignoble nantais. Rodolphe Amailland assure qu'il restera à l'écoute du territoire au travers d'autres instances.*

*Aymar Rivallin ajoute que pour 2025 il y aura une réflexion sérieuse avec ceux qui restent : « Un peu de moyen et de financement permet le travail de qualité auquel s'est donné le pays depuis longtemps ».*

*Rodolphe Amailland s'excuse, ayant une autre réunion, il doit quitter la séance du comité syndical.*

*Rodolphe Amailland donne pouvoir à Marie Sliwinski.*

24.04.05

### 5. Protocole de télétravail

Intervention de Aymar RIVALLIN

➡ Annexe 2 page 19

#### Contexte

Par délibération en date du 2 février 2022, le comité syndical a validé la mise en place du télétravail à compter du 1er mars 2022 ainsi que le protocole pour la période d'expérimentation pour une période de 12 mois. Par délibération en date du 6 février 2023, la période d'expérimentation a été prolongée d'une nouvelle période de 12 mois. Lors du dernier Comité Syndical du 12 février 2024, les membres ont décidé de proroger le protocole jusqu'au Comité Syndical du 8 avril 2024.

Il est proposé quelques ajustements à ce protocole :

- article 5 : modification du nombre de jours de télétravail pour le fixer à 52 jours (contre 45 actuellement) ; raccourcir le délai de pose ou d'annulation de ces jours de télétravail pour passer de 8 à 2 jours.

- article 9 : mise en place de l'indemnité permettant de compenser les frais supplémentaires occasionnés pour l'agent (dépenses en énergies, ...), elle est attribuée avec un montant forfaitaire et journalier de 2,88 euros par jour de télétravail dans la limite de 253,44 euros par an.

En date du 22 mars 2023, le comité social territorial a émis un avis favorable.

*Didier Meyer s'interroge sur le fait que les déplacements domicile travail ne sont pas remboursés et s'étonne de voir que les agents vont recevoir une aide alors qu'il n'y a pas de frais de déplacement. Pour cela il votera contre. Thierry Agasse le rejoint sur ce point et indique voter contre pour la même raison.*

### Délibération

---

**À 5 voix contre (Jean Guy CORNU et son pouvoir, Denis THIBAUD, Didier MEYER, Thierry AGASSE), 2 abstentions (Janick RIVIERE et son pouvoir) et 25 voix pour, les membres du comité syndical décident :**

- **De valider de façon pérenne le protocole de mise en œuvre du télétravail.**

24.04.06

### **6. Désignation des représentants du syndicat au comité de programmation Leader de la Communauté de communes de Sèvre et Loire**

---

Intervention de Aymar RIVALLIN

### Contexte

---

Avec une demande de la CC Sèvre et Loire, en date du 30 janvier 2024, Le Pays du Vignoble Nantais doit proposer deux représentants (un titulaire et un suppléant) de la commission SCoT et deux représentants consultatifs de la commission patrimoine, au comité de programmation LEADER de la CC Sèvre et Loire.

En date du 8 mars 2024, la commission SCoT a désigné Jean-Pierre MARCHAIS en tant que membre titulaire, et Pascal PAILLARD en tant que membre suppléant.

En date du 13 mars 2024, la commission patrimoine a désigné Martine VIAUD et Agnès PARAGOT en tant que membres non-délibérants.

### Délibération

---

**À l'unanimité les membres du comité syndical décident :**

- **De valider la désignation des commissions au comité de programmation LEADER de la CC Sèvre et Loire comme suit :**
  - o **Au titre de la commission SCoT : Jean-Pierre MARCHAIS en tant que membre titulaire, Pascal PAILLARD en tant que membre suppléant**
  - o **Au titre de la commission patrimoine : Martine VIAUD et Agnès PARAGOT en tant que membres non-délibérants**

24.04.07

## **7. Participation à la consultation de mise en œuvre de la convention de participation du CDG 44 pour le risque prévoyance**

---

Intervention de Aymar RIVALLIN

### **Contexte**

---

Le conseil d'administration du Centre de gestion de Loire-Atlantique, par délibération du 19 décembre 2023, à autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Président précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de Loire-Atlantique afin de mener la mise en concurrence.

### **Délibération**

---

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 février 2024,

**Il est proposé aux membres du Comité Syndical de :**

- **Donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;**
- **Donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;**

24.04.08

**8. Tarifs de location des bureaux**

---

Intervention de Aymar RIVALLIN

**Contexte**

---

Par délibération en date du 9 décembre 2023, le comité syndical a validé la mise à jour des tarifs de location des espaces de la maison de pays.

Avec le départ de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes des locaux de la maison de pays, il est proposé de revoir les principes de tarification pour s'adapter à différents formats de location et s'aligner sur le marché de la location de bureaux du secteur.

Pour rappel, le tarif pour la mise à disposition permanente de l'aile sud à l'Office de Tourisme était de 12 543,96 €.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de modifier la partie suivante de la note sur les tarifs de location des espaces de la Maison de Pays :

**Mise à disposition de bureau**

165 m<sup>2</sup> de l'aile sud du bâtiment peuvent être mis à disposition de façon permanente, soit 94m<sup>2</sup> de bureaux et 71 m<sup>2</sup> d'espaces communs composés d'un couloir et un espace convivial.

Le tarif normal de location annuel est fixé à 1 650 € hors taxe par mois, soit 19 800 € hors taxe/ an au 01/05/2024 selon l'ILAT du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 soit 132,15.

Ce tarif pourra s'appliquer au m<sup>2</sup> au prix de 10 € hors taxe par m<sup>2</sup> par mois, en ne louant qu'une partie des bureaux avec mutualisation des espaces communs (71 m<sup>2</sup>) au prorata du nombre de bureaux loués.

Le loyer et le coût par m<sup>2</sup> seront révisables au 1er janvier de chaque année, en tenant compte de L'ILAT du dernier trimestre paru (3<sup>ème</sup> trimestre).

Un forfait annuel pour la mise à disposition des salles de réunion et du réfectoire est proposé aux locataires. Il s'élève à 1761,17 € TTC par an. Il y a aussi la possibilité d'un forfait annuel réfectoire seul à 587.06 € TTC et un forfait annuel salle de réunion à 1 174,11 € TTC. Les trois forfaits étant révisables au 1er janvier de chaque année, en tenant compte de l'ILAT du dernier trimestre paru (3<sup>ème</sup> trimestre). En cas d'installation ou de départ en cours d'année ce forfait fera l'objet d'une proratisation en fonction du temps d'occupation dans l'année.

La durée minimale de mise à disposition est fixée à 3 mois. Sous forme de bail précaire.

## Délibération

---

**À l'unanimité les membres du comité syndical décident :**

- **De valider la modification de la note sur les tarifs de location des espaces de la Maison de Pays**

Syndicat - Information

### **Mouvements du personnel**

---

Intervention de Aymar RIVALLIN

### **Information**

---

Arrivée dans l'équipe du Pays du Vignoble Nantais :

- Louisa GARNIER arrivée le 11/03/2024 pour un stage sur la biodiversité jusqu'au 31/08/2024
- Sonia LEBOEUF arrivée le 02/04/2024 sur le poste d'animatrice du conseil de développement en remplacement de Marie-Lou AKEROYD

24.04.09

### **9. Convention de partenariat avec la Fédération des Vins de Nantes**

---

Intervention de Marie SLIWINSKI

### **Contexte**

---

La Fédération des Vins de Nantes est partenaire des activités du service Patrimoine, pour ce qui concerne le Musée du Vignoble Nantais et les actions dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire ».

A ce titre, une convention est proposée permettant de déterminer les conditions de ce partenariat.

En 2024, les engagements de la Fédération des Vins de Nantes prennent la forme :

- Du versement d'une subvention de 2 000 € ;
- De la dotation de vins ambassadeurs pour les conférences de l'Université sur Lie, pour un montant maximum de 500 €.

Pour les engagements du Syndicat Mixte, il s'agit de :

- La possibilité de réaliser une animation patrimoniale lors de l'événement « Vignes, Vins, Rando » ou de la mise à disposition privative des espaces du Musée du Vignoble Nantais au profit de la Fédération des Vins de Nantes ;
- De la possibilité de prêt d'objets, panneaux ou expositions sur bache lors d'événements organisés par la Fédération des Vins de Nantes ;
- De la présence du logo de la Fédération des Vins de Nantes sur les publications du service Patrimoine (musée et Pays d'art et d'histoire).

## Délibération

**À l'unanimité les membres du comité syndical décident :**

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention 2024 fixant les conditions partenariales et financières avec la Fédération des Vins de Nantes.**

24.04.10

### **10. Demande de subvention à l'ADEME (programme « Développer le vélotourisme »)**

Intervention de Marie SLIWINSKI

#### **Contexte**

L'ADEME accompagne les socioprofessionnels et les collectivités territoriales dans le développement des véloroutes et des services dédiés aux touristes à vélo.

Dans le cadre d'une démarche d'adhésion à la marque « Accueil Vélo », le Musée du Vignoble Nantais est éligible à l'appel à projets « Développer le vélotourisme », notamment car il sera situé à moins de 5 km de la future véloroute « Vélidéale » (du lac de Vassivière en Creuse à Saint-Nazaire, prévue pour l'été 2024). Pour compléter les dispositifs déjà mis en place par la Communauté de communes Sèvre et Loire (petit matériel de réparation) sur le parking, il est proposé l'acquisition d'arceaux pour stationner les vélos.

Cette dépense peut être accompagnée par l'ADEME à hauteur de 55% du hors taxe.

#### **Délibération**

**À l'unanimité les membres du comité syndical décident :**

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents utiles pour le dépôt d'une réponse à l'appel à projet « Développer le vélotourisme » de l'ADEME.**

Patrimoine – Information

### **Présentation du projet de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)**

Aymar Rivallin donne la parole à Clotilde Dupé Brachu, responsable du service patrimoine.

Cf. support

Départ de Jean Guy CORNU et Benoist PAYEN

*Aymar Rivallin fait remarquer que l'objectif pour une commission est d'apporter sa pierre à l'édifice. Sur les mandats précédents, on était fier de la mise en place des Muscadétours, de Cep Party, de l'université sur lie, du label Pah. ...Le personnel du pays recherche en permanence un certain nombre de financements pour faire aboutir nos projets. Nos partenaires départementaux, M. Viaud, Mme Poiraud et de la DRAC, M. Barzac portent les engagements financiers. Si on veut on peut mais si on peut, il est difficile sans vouloir.*

*Aymar Rivallin fait également part de son étonnement d'entendre certains dire que ce musée est mal placé et d'ajouter qu'il n'y est pour rien dans le choix, qui relève de la vie associative de l'époque. Depuis, on y a adjoint au Musée des réserves.*

*Aymar Rivallin informe qu'il travaille à rassembler les écrits réalisés sur le Pays du Vignoble Nantais : Thèse de Maujouan du Gasset. les livres fenêtres sur le vignoble nantais... Aymar Rivallin ajoute qu'il faut travailler mais pas seulement pour s'occuper. « Nous aurons l'occasion de nous retrouver pour échanger sur le montant du projet avec des prix précisés. J'ai aussi montré ma capacité à travailler avec passion et dans la durée ». Aymar Rivallin est admiratif sur le travail de Clotilde qui remet sans cesse ce travail sur le métier pour essayer de faire avancer nos projets.*

Patrimoine – Information

## **Avenant annuel à la convention de partenariat avec l'association Forum**

---

Intervention de Marie SLIWINSKI

### **Contexte**

---

L'association « Le Forum – histoire, patrimoine et traditions en Vignoble Nantais » s'est constituée en 2012 autour de plusieurs associations mais aussi de particuliers qui souhaitent rassembler ceux et celles qui œuvrent sur l'histoire et le patrimoine en Vignoble Nantais.

La convention de partenariat entre Le Forum et le service Patrimoine a été renouvelée en 2021. Elle prévoit un avenant annuel présentant le programme de chacune des parties.

### **Information**

---

L'avenant pour l'année 2024 prévoit en tant qu'actions communes :

- Participation du Forum aux réunions des groupes de travail du service Patrimoine, notamment ceux liés à la programmation, à la recherche, au CIAP et au renouvellement de la convention « Pays d'art et d'histoire ».
- Réflexion sur la refonte de la thématique "commercialisation" dans le parcours permanent du Musée du Vignoble Nantais .
- Réalisation et mise à disposition du public d'une base de données des négociants du Vignoble Nantais du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.
- Poursuite du travail sur l'iconographie ancienne dans le cadre de l'observatoire photographique du paysage : reconductions photographiques à définir conjointement.
- Formation en lien avec les publications.
- Partage de la ressource et diffusion des informations de l'une et l'autre partie dans le cadre de chacun des réseaux de partenaires, d'auditeurs, de visiteurs.

*Aymar Rivallin informe qu'il sera présent à l'AG de forum pour encourager les associations qui travaillent le patrimoine à nos côtés. Il souligne qu'un beau travail a été réalisé sur les pressoirs et fait part du mécénat de l'entreprise Jaumouillé de Château Thébaud.*

*L'exposition « Marchands de vin » sera présente au Musée à partir du 1<sup>er</sup> juin. Elle sera itinérante à partir du 1<sup>er</sup> septembre : pour l'accueillir il faut une salle de 45 m<sup>2</sup>.*

24.04.11

## 11. Constitution du comité de pilotage de la Charte Architecturale

---

Intervention de Aymar RIVALLIN

### Contexte

---

Le 9 octobre 2023, le comité syndical a validé la lettre de mission de la Charte architecturale et délibéré sur une autorisation de programme pour l'inscription budgétaire de ce projet sur 2023 et 2024.

La lettre de mission prévoit la mise en place d'un comité de pilotage dont le rôle est d'initier, arbitrer et valider. Il est composé du :

- Le Président du Pays du Vignoble Nantais
- Le Vice-Président en charge de la révision du SCoT
- La Vice-Présidente en charge du patrimoine
- Les élus du territoire volontaires, dont 2 élus de chaque intercommunalité (CSMA, CCSL)
- 2 membres du Conseil de Développement

Il sera complété techniquement de :

- La chargée de mission Plan de Paysage et Charte Architecturale
- Le chargé de mission SCoT
- La responsable du service patrimoine
- La directrice du Pays du Vignoble Nantais
- 1 agent de la Communauté de Communes Sèvre et Loire
- 1 agent de Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Le CAUE 44

Un appel à candidatures a été lancé auprès des élus du territoire. Ont répondu à cet appel à candidatures :

- **Jean Guy CORNU, Président de Clisson Sèvre Maine Agglo**
- Jean-Marie MOREL, la Haye-Fouassière, adjoint environnement et cadre de vie
- **Jean-Yves ARTAUD, la Haye-Fouassière, adjoint relations avec les collectivités**
- **Hélène BRAULT, Gorges, adjointe communication, tourisme**
- **Xavier RINEAU, Le Pallet, adjoint à l'aménagement du territoire**
- Jérôme DESBORDES, Le Pallet, conseiller municipal
- Serge CABOCHE, Le Pallet, conseiller municipal
- Jérôme MACE, Maisdon-sur-Sèvre, adjoint
- Pascal DABIN, Saint-Fiacre, adjoint

En gras les élus membres du comité syndical.

Un prestataire a été retenu, le bureau d'études AUA pour un montant de 88 608 € TTC.

### Délibération

---

**À l'unanimité les membres du comité syndical décident :**

- **De valider la composition du comité de pilotage de la charte architecturale comme suit :**
  - **Le Président du Pays du Vignoble Nantais**
  - **Le Vice-Président en charge de la révision du SCoT**
  - **La Vice-Présidente en charge du patrimoine**
  - **Jean Guy CORNU, Président de Clisson Sèvre Maine Agglo**
  - **Jean-Marie MOREL, la Haye-Fouassière, adjoint environnement et cadre de vie**

- **Jean-Yves ARTAUD, la Haye-Fouassière, adjoint relations avec les collectivités**
- **Hélène BRAULT, Gorges, adjointe communication, tourisme**
- **Xavier RINEAU, Le Pallet, adjoint à l'aménagement du territoire**
- **Jérôme DESBORDES, Le Pallet, conseiller municipal**
- **Serge CABOCHE, Le Pallet, conseiller municipal**
- **Jérôme MACE, Maisdon-sur-Sèvre, adjoint**
- **Pascal DABIN, Saint-Fiacre, adjoint**
- **2 membres du Conseil de Développement**

24.04.12

**12. Durée d'amortissement d'un an de la subvention d'équipement, la cession à titre gratuit des actifs immobilisés et sur le reversement du disponible aux EPCI selon la clé de répartition retenue**

Intervention de Aymar RIVALLIN

**Contexte**

Par délibération en date du 9 octobre 2023, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a validé la dissolution de l'EPIC de l'Office du Tourisme et a décidé la reprise des actifs par la SPL.

Par délibération en date du 12 février 2024, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a décidé la cession à titre gratuit du stock de marchandises, valorisé dans le budget de l'EPIC à la somme de 14 158, 95 €.

Il convient désormais de délibérer sur les modalités de transfert de l'actif immobilisé, dont la valeur nette comptable s'élève à la somme de 37 558,79 €, décrite à l'état de l'actif produit par le SGC du Vignoble.

Dans le cas d'une cession à titre gratuit à la SPL, le SCOT doit comptabiliser une subvention d'équipement versée qui s'amortirait sur 5 ans si l'on se réfère à la durée d'amortissement que le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a choisi pour ses propres opérations, avec pour le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais la nécessité de financer les dotations aux amortissements correspondantes.

Considérant que cette subvention n'est pas liée à ses propres opérations et pour permettre un dénouement rapide des opérations de dissolution de l'EPIC, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais souhaite amortir cette subvention versée sur une durée d'un an, spécifiquement pour le dénouement des opérations de dissolution de l'EPIC.

Dans ces conditions, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais équilibre en investissement et en fonctionnement les opérations liées :

- au transfert à titre gratuit du stock de marchandises et des actifs immobilisés au profit de la SPL,
- à la reprise des résultats de l'EPIC dans le cadre des opérations de dissolution de l'EPIC,
- à la prise en charge des recettes encaissées, non titrées par l'EPIC au 31/12/2023,

En dégageant un résultat disponible pour chaque section à reverser aux 2 EPCI, qui ont repris la compétence Tourisme au 01/01/2024.

Pour le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais la traduction au budget 2024 serait la suivante :

**EXERCICE 2024 PREVISIONS SUR BUDGET PRINCIPAL DU SCOT - DENOUEMENT DES OPERATIONS DE DISSOLUTION DE L'EPIC OFFICE DU TOURISME  
PUIS DE TRANSFERT AU PROFIT DE LA SPL OFFICE DU TOURISME ET DE REVERSEMENT AUX 2 EPCI DES RESULTATS DISPONIBLES  
INVESTISSEMENT prévisions SCOT 2024**

DEPENSES		RECETTES	
C/204421-041 - subvention d'équipement en nature : biens mobiliers matériels et études transférés à titre gratuit à la SPL	37 558,79	Recette chapitre 041-041 : Sortie de biens pour la valeur nette comptable des actifs immobilisés soit c/2031-041 pour 21 888,00 € soit c/2183-041 pour 13231,10 € soit c/2184-041 pour 2 439,69 €	37 558,79
C/1068 : reversement aux EPCI selon clé de répartition du résultat d'investissement 2024 généré par l'amortissement de la subvention d'équipement traduisant la cession à titre gratuit des actifs immobilisés de l'EPIC à la SPL	37 558,79	C /2804421-amortissement subvention d'équipement versée sur 1 an	37 558,79
C/1068 Transfert du résultat d'investissement de l'EPIC au 31/12/2023 aux EPCI selon clé de répartition	22 343,81	001	22 343,81
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>97 461,39</b>	<b>TOTAL INV</b>	<b>97 461,39</b>

**FONCTIONNEMENT prévisions SCOT 2024**

DEPENSES		RECETTES	
C/6037 annul STOCK INITIAL	14 158,95	002	84 900,83
C/657382 cession à titre gratuit du stock de marchandises	14 158,95	C/701 vente de stock de marchandises	14 158,95
C/65888 TVA ARRONDIS	1,93	C/75888 -Recettes encaissées par l'EPIC avant le 31/12/2023 non tirées	2 364,83
Chapitre 011 : factures dues par l'EPIC avec service fait au 31/12/2023 - parvenues en 2024 et réglées par le SCOT	8 085,65		
C/65888 Reversement résultat de fonctionnement de l'EPIC au 31/12/2023 restant disponible	27 460,14		
C/6811-042 amortissement subvention d'équipement versée en 1 an	37 558,79		
<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>101 424,41</b>	<b>total recettes fonctionnement</b>	<b>101 424,41</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>198 885,80</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>198 885,80</b>

**Délibération**

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- De réduire la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée à la SPL à 1 an, spécifiquement pour le dénouement des opérations de dissolution de l'EPIC de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes,
- De valider les modalités de transfert de l'actif immobilisé dans les conditions précisées ci-dessus,
- De reverser le résultat disponible pour chaque section aux deux EPIC ayant repris la compétence tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon une clef de répartition définie par les deux EPCI dans les conditions ci-dessus exposées.

## Délégations du bureau et du président

24.03.01

### Tarifification boutique

Accusé de réception en préfecture  
044-254402712-20240403-2024-TAR-FB-PAT-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

Intervention de Aymar RIVALLIN

#### Contexte

Afin de pouvoir vendre les différents produits de la boutique du Musée du Vignoble Nantais, il est nécessaire d'en fixer les tarifs.

#### Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical valident les tarifs suivants :

<b>Gamme « dégustation »</b>	
Crus communaux	14 €
Muscadet Sèvre & Maine sur lie	8.50 €
Muscadet S&M sur lie issu de la culture biologique	9.50 €
Gros-plant du Pays Nantais	6.50 €
Jus de raisin	5 €
Confit d'oignon au muscadet	7 €
Confiture pêche de vigne	7.50 €
Confiture de mûroise	7.50 €
Confiture Helljam	7 €
Cookies bretons « Rouf/Galettes »	4 €
Galettes sablées « Rouf/Galettes »	4 €
Palets bretons pur beurre « Rouf/Galettes »	7 €
Sachet berlingots nantais 150g	4.40 €
Infusions « Biohème »	4.25 €
Infusions « Biohème »	8.50 €
Rillettes de sardines au beurre de baratte	4.60 €
Rillettes de St Jacques au sel de Guérande	6 €
<b>Gamme « autour du vin »</b>	
Verre INAO opaque	5 €
Lot de 6 verres INAO opaque	28 €
Couteau sommelier personnalisé	8.80 €
Coffret à vin liège	23.50 €
Marque-verres	9 €
Marque-verres lot de 6 feuilles	5.80 €
Crachoir pour dégustation	5.50 €
Carte « Les principaux cépages de France »	6.50 €
Carte « Les principaux cépage d'Europe »	6.50 €
Puzzle France – Autour du Vin	45 €
<b>Gamme les ouvrages et affiches</b>	
« YPRESIS » - Patrick Trecul	35 €
303 HORS-SÉRIE N°103, Végétal	15 €
« Les Arbres remarquables de Loire-Atlantique »	23 €
« Les espaces naturels de la Loire-Atlantique »	35 €
Carnet d'un jardinier amoureux du vivant	25 €
« Mille Vignes, penser le vin de demain » - Pascaline Lepétier	45 €
« LOIRE » Etienne Davodeau	20 €
« La Loire de mon Père » Dominique Drouet	38 €
« La Ferme » - Auzou Eveil	11.95 €
« Mon grand cahier buissonnière »	30 €
« Les plantes qui puent, qui pètent, qui piquent »	23 €
Carte « Les autres possibles »	3 €
Affiche le Vignoble Nantais - PittoResco	26 €

Pour extrait certifié conforme,  
A Clisson le 28/03/2024

Le Président,  
Aymar RIVALLIN



### Marché élaboration de la charte architecturale

- Prestataire retenu : BE AUA
- Montant annuel du marché : 88 608 € TTC
- Durée du marché : 15 mois
- Date d'effet : 28/02/2024

### Marché aménagements extérieurs de la Maison de Pays

- Prestataire retenu : Jardin Décor
- Montant annuel du marché : 39 608,96 € TTC
- Durée du marché : 3 semaines scindés en deux
- Date de commencement des travaux : 22/04/2024

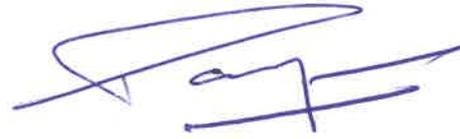
### Questions orales

En l'absence de question orale et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance du comité syndical.

**Le Président,  
Aymar RIVALLIN**

A blue ink signature of Aymar Rivallin, written over a circular stamp of the 'Syndicat Mixte' of the Pays de la Mayenne. The stamp features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'Syndicat Mixte' and 'Pays de la Mayenne'.

**Le secrétaire de séance  
Benoist PAYEN**

A blue ink signature of Benoist Payen, consisting of several fluid, connected strokes.